



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes LEBLOND, FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

Excusé : M. BEZIA

PV du 21 avril 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 2 mai au lundi 4 mai 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 20 avril 2026 au 10 mai 2026 inclus.

Courriel de la Mairie de MARCOUSSIS

Fermeture du stade du Moulin le dimanche 17 mai 2026.



COUPES

½ finale

- **à jouer le 26/04/2026 :**
Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16

Finales

- **le 02/05/2026 à Vigneux :**
Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8
- **le 20/05/2026 à Fleury :**
Seniors Essonne et District
- **le 30/05/2026 à Massy :**
U18, U16 et U14
- **le 31/05/2026 à Lardy :**
CDM, Vétérans, 45 ans et 55 ans

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

Coupes de l'Essonne : Résultats ½ Finale

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ULIS CO 1		ST MICHEL 91 FC 1
2	STE GENEVIEVE FC 2		FLEURY 91 FC 2

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC 3		SAVIGNY FOOT CO 2
2	STE GENEVIEVE FC 4		BREUILLET FC 2

CDM

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENT		DOURDAN SPORTS
2	VAL YERRES CROSNE		BALLANCOURT FC

Vétérans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ST GERMAIN LES ARPAJON		MNVDB FC
2	ST GERMAIN SAINTRY	1 - 0	EVRY FC 2



+45 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MORANGIS CHILLY FC		ATHIS MONS USO
2	ST MICHEL 91 FC		MNVDB FC

+55 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC		VAL YERRES CROSNE
2	MORANGIS CHILLY FC		VILLABE ETS

U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRUNOY FC		RIS ORANGIS US
2	BRETIGNY FCS		GRIGNY FOOT 91

U16

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2		EVRY FC
2	LINAS MONTLHERY ESA		FLEURY 91 FC

U14

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VAL YERRES CROSNE	0 - 3	MASSY 91 FC
2	BRETIGNY FCS	3 - 0	PALAISEAU US

Seniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC	0 - 10	FLEURY FC 2
2	TROIS VALLEES FC	3 - 5	ATHIS MONS USO

Seniors F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ETAMPES FC 2	4 - 1	VIGNEUX FCO
2	BALLANCOURT FC	5 - 0 (FFT)	DOURDAN SPORTS

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ORSAY BURES FC		SACLAS MEREVILLE US
2	MILLY GATINAIS FC	0 - 2	VIGNEUX FCO

U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BOUSSY QUINCY	8 - 3	VIGNEUX FCO
2	BONDOUFLE AMC	0 - 2	ATHIS MONS USO 2



COUPES ESSONNE FEMININE

FMI NON PARVENUE DU 18 AVRIL 2026

U18 F à 8

Match n° 55612591 * ORSAY BURES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 14 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Seniors F à 8

Match n° 55612578 du 18 avril 2026

BALLANCOURT FC 1 / DOURDAN SPORT 1

Lecture FMI.

Courriel de BALLANCOURT FC.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de DOURDAN SPORT 1.

Amende réglementaire à DOURDAN SPORT pour forfait coupe.

Frais d'arbitrage à la charge de DOURDAN SPORT (art. 17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de BALLANCOURT FC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 11 AVRIL 2026

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 55445174 * ETAMPES FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 55445176 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / PALAISEAU US 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



Seniors F à 11 * D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

BOISSY FC 91 1 / ST MICHEL FC 91 1 remis au 25 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Albert Batteux N°2 (terrain en herbe).

U18 F à 8

Match n° 54928168 remis au mercredi 22 avril 2026

MAROLLES US FC 1 / ORSAY BURES FC 1

Demande d'ORSAY BURES FC d'inversion de la rencontre, de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 14 mai 2026 à 16h à ORSAY.

Refus de MAROLLES US FC.

La Commission maintient la rencontre le mercredi 22 avril 2026 à 18h30 au stade Norbert Batigne 2 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54928149 remis au 25 avril 2026

VIRY CHATILLON ES 1 / VILLABE ETS 1

Demande de VIRY CHATILLON ES de changement de date via Footclubs pour jouer le 2 mai 2026.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 25 avril 2026 à 15h00.

U15 F à 8 - Phase 2

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

BOISSY FC 91 1 / VIGNEUX FCO 1 * Poule A remis au 25 avril 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le mardi 28 avril 2026 à 18h00 au stade Albert Batteux N°2 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 55612635 du 26 avril 2026

STE GENEVIEVE FC 2 / FLEURY 91 FC 2 * Essonne

Courriel de STE GENEVIEVE FC demandant un changement de terrain.

Accord de la Commission pour jouer au Parc des Sports Léo Lagrange 2 (terrain en herbe).

Match n° 55587639 du 5 avril 2026

DOURDAN SPORT 2 / FLEURY 91 FC 2 * District

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 16 avril 2026 ayant dit :
Match perdu à l'équipe de DOURDAN SPORT 2.

L'équipe de FLEURY 91 FC 3 est qualifiée.

La rencontre (n° 55612636) de Coupe District en ½ finale du 26 avril 2026 devient :

FLEURY 91 FC 3 / SAVIGNY FOOT CO 2



Match n° 55612637 du 26 avril 2026

STE GENEVIEVE FC 4 / BREUILLET FC 2 * District

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h30.
Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 26 avril 2026 à 15h00.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 19 AVRIL 2026

D5/C

Match n° 53715512 * SACLAS MEREVILLE US 2 / LISSOIS FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / MASSY 91 FC 2 * D3/A remis au 26 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Segalard à CERNY (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / EVRY FC 2 * D3/A du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Yao Koffi Roger Carenton N°3 (terrain en herbe).

Match n° 53711592 du 12 avril 2026

ST MICHEL FC 91 2 / VILLABE ETS 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de ST MICHEL FC 91.

Courriel et rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de ST MICHEL FC 91 2.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VILLABE ETS 1.

Amende réglementaire à VILLABE ETS.

Frais d'arbitrage (3) à la charge de VILLABE ETS (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53712381 du 12 avril 2026

COURCOURONNES FC 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de COURCOURONNES FC.

Courriel de LONGJUMEAU FC.

La Commission demande également un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 28 avril 2026.



La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 28 avril 2026.

Match n° 53714004 du 12 avril 2026

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

Reprise du dossier.

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de ST GERMAIN LES ARPAJON 1.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 28 avril 2026.

La Commission demande également au club de JUVISY ACADEMIE la composition de son équipe pour sa réunion du 28 avril 2026.

Match n° 53714011 du 19 avril 2026

BALLANCOURT/ITTEVILLE ENT 1 / VILLABE ETS 2 * D5/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VILLABE ETS 2.

Amende réglementaire à VILLABE ETS pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage (1) à la charge de VILLABE ETS (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53714765 du 19 avril 2026

VILLEBON SPF 1 / BRUNOY FC 2 * D5/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BRUNOY FC 2.

Amende réglementaire à BRUNOY FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage (1) à la charge de BRUNOY FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53711572 remis au 26 avril 2026

ST VRAIN FC 1 / FLEURY 91 FC 3 * D2/A

En raison d'un match de Coupe District Seniors pour FLEURY FC 91, le 26 avril 2026, la Commission reporte la rencontre au jeudi 14 mai 2026 à 15h00.

Match n° 53711598 remis au 26 avril 2026

PARAY FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D2/A

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 3 mai 2026 à 15h00.

Refus de la Commission, le 3 mai 2026 est un tour de Coupe de France.

La Commission maintient la rencontre le 26 avril 2026 à 14h30.



CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

PAYS LIMOURS ENT 5 / BALLANCOURT FC 5 * D1 remis au 6 mai 2026 à 20h00

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 3 mai 2026 à 9h30.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs

VILLABE ETS 5 / VILLEMORISON FC 5 * D1 remis 6 mai 2026

Reprise du dossier.

Courriel de VILLABE ETS.

Demande de VILLABE ETS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer le 13 mai 2026 à 20h30, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club d'EVRY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 13h00,

Le club de GRIGNY FOOTBALL 91 devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de MASSY ACADEMY devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

FMI NON PARVENUE DU 18 AVRIL 2026

D4/C

Match n° 54606632 * MONTGERON ES 2 / LISSOIS FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 avril 2026.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 3 / DRAVEIL FC 3 * D4/E du 9 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

DRAVEIL FC 2 / ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 2 * D4/C du 18 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.



Match n° 53723252 du 28 mars 2026

MNVDB FC 1 / DOURDAN SPORT 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel de DOURDAN SPORT.

Courriel de MNVDB FC.

Courriel de l'arbitre confirmant le résultat inscrit sur la FMI :

MNVDB FC 1 : 3 buts

DOURDAN SPORT 1 : 2 buts

La Commission enregistre le résultat de la rencontre, en application de la loi 5 des « Lois du Jeu » et de l'article 128 du Règlement de la FFF.

Match n° 54604458 du 28 mars 2026

SAVIGNY FOOT CO 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C

Reprise du dossier.

Courriel de SAVIGNY FOOT CO.

Courriel de DRAVEIL FC.

La Commission prend note de la composition des équipes de SAVIGNY FOOT CO 2 et de DRAVEIL FC 2.

CHAMPIONNAT U15

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026
HORAIRE DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U15 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club de BRUNOY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club de LINAS MONTLHERY ESA devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de RIS ORANGIS US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00,

Le club de PALAISEAU US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

FMI NON PARVENUE DU 18 AVRIL 2026

D2

Match n° 53722728 * PARAY FC 1 / FLEURY 91 FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 avril 2026.



Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026 à jouer le 25 avril 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE * D1

Reprise du dossier.

Courriel de BRUNOY FC.

Courriel transmis au Comité Directeur.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Reprise du dossier.

La Commission est toujours en attente d'un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms.

La Commission demande au club de VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom de terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au District pour sa réunion du 5 mai 2026, sous peine de match perdu.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 12 AVRIL 2026

D4/A

Match n° 54582371 * COURCOURONNES FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 avril 2026.

D4/C

Match n° 54582371 * ULIS CO 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que la composition de l'équipe pour sa réunion du 28 avril 2026.

FMI NON PARVENUE DU 19 AVRIL 2026

D4/A

Match n° 54582375 * STE GENEVIEVE FC 3 / COURCOURONNES FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

BOISSY FC 91 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT 1* D4/B remis au 26 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Albert Batteux N°2 (terrain en herbe).



Match n° 54582379 du 29 mars 2026

TREMP LIN FOOT 2 / MNVDB FC 2 * D4/A

Reprise du dossier.

Pas de réponse de MNVDB FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

TREMP LIN FOOT 2 : 5 buts

MNVDB FC 2 : 4 buts

Match n° 53719478 du 12 avril 2026

WISSOUS FC 1 / PARAY FC 2 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de WISSOUS FC.

La Commission demande à l'arbitre et au club visiteur le résultat de la rencontre pour sa réunion du 28 avril 2026.

Match n° 54584138 remis au 3 mai 2026

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / DOURDAN SPORT 2 * D4/D

Demande de DOURDAN SPORT de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 14 mai 2026 à 14h00.

Refus de JEUNESSE ETAMPOISE.

La Commission maintient la rencontre le 3 mai 2026 à 12h00.

Match n° 53719970 du 10 mai 2026

BRETIGNY FCS 4 / VILLABE ETS 1 * D3/A

Demande de VILLABE ETS de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 19 avril 2026 à 14h00.

Refus de BRETIGNY FCS.

La Commission maintient la rencontre le 10 mai 2026 à 16h00.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 12 AVRIL 2026

D2/B

Match n° 53718857 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / RIS ORANGIS US 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/B

Match n° 54576785 * SAVIGNY FOOT CO 2 / DOURDAN SPORT 2

Reprise du dossier.



FMI transmise tardivement, le 19 avril 2026 à 13h59.
Amende réglementaire à SAVIGNY FOOT CO pour transmission tardive.

Demande de changement de terrain via Footclubs

EVRY FC 3 / VIGNEUX FCO 1 * D3/C du 10 mai 2026

Courriel d'EVRY FC.

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean-Louis Moulin N°1 (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

D3/B

Match n° 53717797 * BALLAINVILLIERS AS 2 / COUDRAYSIEN FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 53718489 du 22 mars 2026

PECQUEUSE AS 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 9 avril 2026 ayant dit match à rejouer avec un arbitre officiel et un délégué à la charge des deux clubs.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

La Commission programme cette rencontre le 3 mai 2026.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

Poule F

Match n° 54572709 * BOUSSY-QUINCY FC 4 / ST CHERON ES 4

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 avril 2026.



Demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs
VILLEMOISSON FC 4 / PORT. SAINT MICHEL 4 * Poule E du 10 mai 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 26 avril 2026 au stade des Erables (terrain synthétique).

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs
WISSOUS FC 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B remis au 22 avril 2026 à 20h30

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 26 avril 2026 à 9h30.

Match n° 54571088 remis au 3 mai 2026

VILLABE ETS 4 / VILLEMOISSON FC 4 * Poule B

Reprise du dossier.

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Match à jouer le jeudi 14 mai 2026

PAYS LIMOURS ENT 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A remis du 8 mars 2026

Match n° 54574252 du 10 mai 2026

VILLABE ETS 6 / FLEURY 91 FC 6 * Poule A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54575146 du 10 mai 2026

VILLABE ETS 7 / AIR FRANCE PARIS 6 * Poule C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.